

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 février, à 9h00,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans les locaux du Syndicat Mixte ouvert Val de Loire Numérique situés rue Etienne Pallu à Tours.
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 5 février 2025

Présents : (22)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Pierre SOLON, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Gérard SERER, Christophe BAUDRIER, Thierry BRUNET, Isabelle GAUDRON.

Absents : (32)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Stéphane LEROY, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Patrick MICHAUD, Jean-Christophe GASSOT, Jocelyn GARCONNET.

Personnes ayant donné pouvoir : (9)

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY
Jacques PAOLTTI à Catherine LHÉRITIER
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER
Frédéric DEJENTE à Bernard ESPUGNA
Jocelyn GARCONNET à Isabelle GAUDRON

Henry LEMAIGNEN à Roger LEROY
Marc ANGENAULT à Philippe BEHAEGEL
Daniel SANS-CHAGRIN à Christophe BAUDRIER
Jean-Claude THUILLIER à Pierre SOLON

La **Présidente** procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (32 votants, dont 9 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Philippe BEHAEGEL** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 8 projets de délibérations sont proposés.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

1/ Bilan sur les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Par délibération du 28 novembre 2023, la Présidente du Syndicat a reçu délégation du Conseil syndical pour les affaires suivantes :

1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
5. Décider la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés toutes procédures confondues, lorsque les crédits sont prévus au budget, et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du Syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.

Vous voudrez bien prendre acte de la présente information.

- Au titre du point n°7 : marché visant à prolonger l'accompagnement par une AMO sur le projet THD. La CAO s'est tenue le 21 janvier 2025 - le marché est en cours d'attribution au groupement constitué de Tactis, le Cabinet Michel Klopfer, le cabinet Latournerie ET Wolfrom (candidat retenu / marché en cours de notification).



La **présidente** indique que sur ce marché d'AMO, le travail se fera dans la continuité avec TACTIS.

- Au titre du point n°12 et en date du 15 janvier 2025, une convention « point haut » avec la communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour installer une Gateway LoRa sur un équipement sportif appartenant à la communauté de communes.

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 11 décembre 2024.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil syndical du 11 décembre 2024. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1 : Budget Primitif 2025

La **présidente** indique que ce budget présenté et validé en bureau est très volontariste. Il intègre de nouveaux projets, comme le Smart Territoire, qui se développe bien. Pierre Solon évoquera un peu plus tard l'expérimentation en cours sur sa commune. Il est intéressant de recueillir des témoignages des élus qui se sont lancés dans des expérimentations. Plus globalement, on prévoit un retour global, en fin d'année, sur les autres expérimentations. L'expérimentation en cours sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sera évoquée. Cela consiste à piloter à distance, avec un smartphone notamment, l'éclairage public. La convention avec la Ville de Vendôme qui sera soumise au vote est construite sur un nouveau cas d'usage.

Ce budget tient compte des contraintes budgétaires des différentes collectivités. Le Syndicat a sollicité l'appui de l'AMO, le cabinet RCF, qui accompagne la structure dans la prospective financière.

Natacha LEVASSEUR fait une brève présentation de la structure budgétaire. Elle indique pour rappel, que cette année, il y a une nouveauté, puisqu'un troisième budget annexe a été créé. Le premier budget est le budget principal, et ensuite, nous avons les trois budgets annexes qui relèvent d'un service public industriel et commercial : le budget annexe très haut débit, le budget annexe Wi-Fi et le nouveau budget concernant le Smart Val de Loire.

Natacha LEVASSEUR présente ensuite en détail les dépenses et les recettes d'investissements listées dans le rapport et qui s'équilibrent à 13 236 254,46 euros.

Olivier LEGROS précise à propos des dépenses d'investissements du budget principal : en 2024, un travail a été réalisé pour déterminer le trop-perçu par le SMO sur le projet TRÈS Haut Débit. Le travail a été fait par collège (Région, Département d'Indre-et-Loire, Département de Loir-et-Cher, EPCI 37, EPCI 41) et les dépenses correspondantes sont inscrites au projet de budget 2025 pour le Syndicat. Il reste à présent à déterminer le détail d'un éventuel trop perçu pour chaque EPCI. À date, seuls les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ont signé une convention officialisant le montant et l'échéancier pour le remboursement de ce trop perçu. Le travail reste à faire pour les autres membres.

La **présidente** remercie Natacha Levasseur et sollicite d'éventuelles questions par rapport à la section d'investissement du budget principal. Elle souligne l'importance des dépenses d'investissements inscrites au chapitre 13 et précise que c'était un engagement du Syndicat que de commencer à rembourser en 2025, le trop perçu sur le projet THD. Constatant qu'il n'y a pas de questions ou d'observations, elle invite Natacha Levasseur à poursuivre.

Natacha LEVASSEUR présente ensuite en détail les dépenses et les recettes de fonctionnement listées dans le rapport et qui s'équilibrent à 6 759 545,82 euros.

La **présidente** remercie Natacha Levasseur et sollicite d'éventuelles questions par rapport à la section de fonctionnement du budget principal. Elle souligne la constance avec laquelle les charges à caractère général

et les charges de personnel sont gérées. Si bien qu'il est proposé de rester en 2025, au même niveau qu'en 2024 pour les contributions des membres.

Delphine BENASSY sollicite des explications par rapport à l'une des phrases de la présentation qui évoque un arbitrage en vue du retour à l'effectif de référence dès 2026.

Olivier LEGROS explique que le Syndicat s'est fixé comme cadre, au niveau de la masse salariale, de rester à effectif constant et de faire monter en compétence les agents pour accompagner l'émergence de nouveaux projets, comme le Smart. Il précise qu'une dérogation à ce principe a été faite sur l'année 2024-2025 pour accueillir une apprentie qui va aider le Syndicat à réaliser les actions attendues sur le projet Prévizo. Il rappelle que c'est un projet porté par la Région Centre Val de Loire et qu'une partie de la charge de travail et du temps consacré est financée par la Banque des Territoires dans le cadre du projet Prévizo. À priori, sur l'année 2026, le projet de rester est de rester sur un effectif de 13 agents qui constitue l'effectif de référence.

La présidente précise que l'impact de cette dérogation en 2025 est neutre financièrement car les dépenses supplémentaires sont compensées par les recettes liées au fait que le projet Prévizo a été lauréat d'un appel à projets lancé par la Banque des Territoires.

Natacha LEVASSEUR présente à présent la section d'investissement du budget Annexe THD qui s'équilibre en dépenses et recettes à 31 408 391,33 euros.

La présidente précise que les immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 401 000 € correspondent pour l'essentiel (400 000 €) à l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi de la DSP Fibre. Elle rappelle également que cette dépense est compensée par une redevance pour frais de contrôle d'un montant de 460 000 € en 2025.

La présidente sollicite des questions ou des observations sur la section d'investissement du budget THD.

Philippe BEHAEGEL s'interroge sur le niveau de confiance dans le reste à percevoir de 18,77 M€ de la part de l'Etat (FSN) au 31 décembre 2024.

La présidente indique que le Syndicat est confiant parce que le versement du FSN fait l'objet d'une convention claire. Les incertitudes pèsent sur le rythme de versement et c'est pour cela que le Syndicat rembourse sur 3 ans le trop-perçu à ses membres.

Olivier LEGROS précise que l'État est très exigeant sur les attendus (livrables). C'est la raison pour laquelle le Syndicat consacre des sommes conséquentes en AMO, pour être sûr que les dossiers d'ouvrages exécutés soient conformes aux attentes des services de l'État.

Olivier LEGROS indique que le Syndicat doit verser des montants conséquents au délégataire. Le réseau est quasiment fini. C'est la raison pour laquelle il y a des reports, des excédents de trésorerie, parce que toutes les subventions, qu'elles soient départementales, régionales ou communautaires, ont été versées en amont du projet. D'une année sur l'autre, il y a des excédents, mais qui sont assez virtuels, puisqu'il va falloir les verser en subventions au délégataire et que le Syndicat rembourse le trop-perçu également.

Sur le budget 2025, 18 millions d'euros de subventions au délégataire sont inscrits, ce qui est plus que la somme des deux années précédentes, puisqu'en 2023 et 2024 le montant annuel était de 8 millions en subventions pour la fibre. Le délégataire a en effet eu pour démarche de construire le réseau dans un premier temps, et ensuite de constituer les dossiers d'ouvrage exécutés qui servent de base au versement des subventions. C'est ce qui explique ce décalage entre ce que le Syndicat verse au délégataire et la réalité du réseau construit.

C'est la même problématique du côté des recettes, puisque même si le réseau est construit, il reste à percevoir de l'État plus de 18 millions d'euros. 13 millions sont attendus en 2025.

Les remboursements aux collectivités membres sont prélevés sur le budget principal, parce que les recettes ont été perçues sur le budget principal, alors que les remboursements devraient être payés à partir du budget THD à partir de 2025.

Natacha LEVASSEUR aborde à présent la section de fonctionnement du budget THD qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 280 865,07 euros.

La Présidente sollicite des questions et des interrogations sur la section de fonctionnement du budget annexe THD.

Ne constatant ni question ni observation, elle propose de passer à présent au budget Wi-Fi.

Elle rappelle que les montants ont vocation à décroître sur ce budget annexe car l'année 2024 était une année de clôture aussi bien pour le dispositif Wifi Touristique que pour le dispositif Wifi Territorial. Les nouveaux projets en 2025 ne seront plus accompagnés par des financements publics.

Natacha LEVASSEUR présente la section d'investissement du budget annexe Wi-Fi qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 419 259,47 euros.

Olivier LEGROS précise pour la section d'investissement du budget Annexe que même si les dispositifs Wifi Tourisme et Wifi territorial ont permis aux sites publics et privés de s'équiper avec un reste un charge réduit ne sont plus vigueur, la commercialisation des équipements et services par le SMO continue. Un site qui souhaiterait s'équiper peut le faire, mais sans subvention.

Un bilan va être fait en 2025 des enveloppes qui ont été reçues sur le Wi-Fi afin de voir ce qui a été réellement consommé, de manière à constater un éventuel trop-perçu. À partir de ce bilan, seront aussi élaborées des propositions et des scénarios pour analyser comment faire vivre le Wifi public au-delà de 2025.

La présidente fait remarquer qu'il va être intéressant de voir comment la commercialisation va évoluer sans les subventions.

Natacha LEVASSEUR présente ensuite la section de fonctionnement du budget Annexe Wifi qui s'équilibre à 677 047,47 euros.

La Présidente remercie Natacha Levasseur, sollicite des questions ou des observations à propos du budget Annexe Wifi. Elle propose à présent de passer à l'examen du projet de budget Smart qui matérialise les ambitions sur ce projet.

Natacha LEVASSEUR présente à présent la section d'investissement du budget Smart qui s'équilibre en dépenses et recettes à 557 962,00 €.

Olivier LEGROS indique que les investissements prévus en 2025 correspondent aux études et à l'installation de 70 antennes LoRa supplémentaires

Natacha LEVASSEUR précise qu'il n'y a pas d'opérations d'ordres sur ce budget.

La Présidente sollicite des questions sur les investissements du budget Smart

Olivier LEGROS précise que le Syndicat travaille sur la constitution du dossier FEDER qui sera déposé dans les semaines à venir. Il fallait en effet stabiliser la procédure pour généraliser le Smart, afin de pouvoir le décrire dans le dossier FEDER. En fonction de l'ingénierie de marché public retenue, il aurait pu y avoir une

forme d'intéressement du partenaire privé dont il aurait fallu tenir compte pour le dossier FEDER. Une discussion est en cours avec la Région concernant le montant de sa contribution.

La Présidente rappelle qu'une information sur le financement du projet smart a déjà été faite lors du Conseil Syndical précédent.

Natacha LEVASSEUR présente à présent la section de fonctionnement du budget Smart qui s'équilibre en dépenses et recettes à 633 899 euros.

Olivier LEGROS rappelle que pour le budget Smart, l'investissement est intégralement financé par les membres fondateurs. En revanche, le fonctionnement a vocation à être autonome, c'est-à-dire que les recettes de la commercialisation du service ont vocation à compenser les dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas encore le cas, donc une subvention d'équilibre est nécessaire, au moins en 2025.

La Présidente rappelle que le modèle de référence pour le financement avait été présenté lors d'un conseil syndical précédent avec un tableau qui faisait notamment apparaître des nouveaux membres, appelés les membres associés, qui ont vocation à intégrer le syndicat de façon à contribuer au fonctionnement du budget Smart.

À cette date, les 2 conseils départementaux ont déjà délibéré en actant le montant de leur participation au projet. Pour ce qui est du financement de la Région, des discussions sont encore en cours. Des échanges ont eu lieu avec le président François BONNEAU dans le but d'optimiser le financement de la Région qui, comme toutes les collectivités, a un budget serré. En ce qui concerne les EPCI, ils participeront à hauteur de chaque projet.

La Présidente attire ensuite l'attention sur la proposition d'affecter 35 % des frais de personnel au projet Smart. En pratique, cela permet aux agents du SMO d'évoluer sur le Smart Territoire tout en restant à effectif constant. En l'absence de questions ou d'observations et ayant analysé les différents budgets, elle propose de passer au vote de ce budget.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente remercie les élus pour leur confiance et en profite pour remercier Natacha Levasseur, arrivée récemment au SMO. Natacha Levasseur remercie l'ensemble de l'équipe pour lui avoir donné les éléments nécessaires.

Délibération n°2 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Natacha LEVASSEUR précise que cette délibération concerne la révision des Autorisations de Programme en cours. Cette année, compte tenu de la création du budget Smart, il y a également une nouvelle création d'AP/CP.

En ce qui concerne le budget principal, a été conservé, au début de l'année, l'AP/CP Smart, de façon à pouvoir régler les factures de début d'année. Elle a été modifiée, sans pour autant modifier le montant total. Mais cette année, une enveloppe de 85 000 euros a été conservée. Elle sera ensuite reprise sur le budget annexe Smart. Donc, celle-ci sera clôturée.

En ce qui concerne le budget annexe Très Haut Débit, il y a deux AP, une qui concerne le déploiement sur le 41 et la seconde sur le 37. Le montant global de ces deux AP n'est pas modifié. Il est précisé que ce montant intègre la participation versée au délégataire Val de Loire Fibre. Pour le Loir-et-Cher, le montant est de 8 864 431 euros et 9 603 134 euros pour l'Indre-et-Loire.

Concernant l'AP du budget Wi-Fi, pour le 41, elle a été modifiée cette année, avec un montant des crédits de paiement à hauteur de 64 077 euros et 27 840 euros pour le 37.

Deux nouvelles AP ont été créées cette année pour le budget Smart. L'une concerne le déploiement du réseau LoRa sur le 41, pour un montant total de 1 460 000 euros avec des CP pour cette année à hauteur de 190 500 euros. Et pour le 37, le montant global est de 1 366 000 euros avec des crédits de paiement pour cette année qui s'élèvent à 226 500 euros.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : Subvention équilibre budget annexe Smart

La Présidente propose pour l'exercice 2025 une subvention d'équilibre du budget principal au budget Smart avec un montant de 623 489 € comme cela a été vu lors de la présentation du budget.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Refacturation entre le budget principal et les budgets annexes

La Présidente rappelle la répartition qui avait prévalu en 2024 pour la refacturation par le budget principal des coûts des moyens généraux aux différents budgets annexes. En 2024, 20 % du coût des moyens généraux étaient refacturés au budget annexe Wifi et 20 % au budget annexe THD. Il est proposé en 2025, avec la création du budget Smart, de répartir ces pourcentages comme suit : 15 % au budget Annexe Wifi, 15 % au budget annexe THD à 20 %, et 35 % au budget annexe Smart.

Olivier LEGROS indique que le Syndicat consacrait déjà un temps significatif au Smart en 2024, mais que ce n'était pas matérialisé, parce qu'il n'y avait pas de budget annexe.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente propose, avant de passer à la délibération suivante qui concerne le Smart, de donner la parole à Pierre Solon afin de partager l'avancement de l'expérimentation en cours sur le territoire de sa commune de Pezou et du Syndicat d'Eau Potable Loir Reveillon.

Pierre SOLON indique qu'il va rendre compte de ce qui est fait sur le territoire de sa commune de Pezou et du Syndicat d'Eau Potable Loir Reveillon en matière de smart depuis un an. L'antenne LoRa a été montée il y a exactement un an, en février 2024. Le but était d'expérimenter le concept avec le SMO et de regarder les gains possibles, ou l'usage possible, à partir de ce projet. Le réseau d'assainissement a été le premier équipe, c'est-à-dire qu'une surveillance des pompes de relevage a débuté puis les armoires électriques, les déversoirs d'orage. Un pluviomètre et une station complète ont été installés pour vérifier la quantité d'eau rejetée dans le Loir par rapport à la pluie tombée. Il y a six sondes posées dans les armoires électriques et une sonde souterraine pour vérifier l'eau qui s'écoule.

Le système permet de vérifier la mise en fonctionnement des pompes ce qui donne des indications sur le réseau d'assainissement. Concernant la gestion de l'assainissement collectif, les relevés sont quotidiens. L'installation des sondes permet de faire ces relevés de façon centralisée. Les coûts de déplacement des agents ont été limités. Le temps gagné par jour est de 2 heures.

Sur la commune, un autre projet est en cours de réflexion : le contrôle du chauffage des immeubles de la commune ainsi que les accès. Cela demande le changement de tous les thermostats et des contrôleurs d'air intérieur et extérieur. C'est un projet qui n'est techniquement pas beaucoup plus compliqué et il est bien défriché par plein d'entreprises. C'est un projet pour lequel le retour sur investissement attendu est important concernant le chauffage et l'électricité de la salle des fêtes par exemple.

Il serait intéressant de réaliser un bilan financier. Dans le projet initial, il y avait l'analyse de la qualité de l'air dans les salles de classe. Le coût de chaque sonde est assez élevé. De plus, il était impossible de faire ouvrir les fenêtres en hiver pour faire descendre la teneur en monoxyde de carbone dans les salles. Il y a aussi un problème avec l'alarme. Cela n'est pas réalisable.

Une autre idée concernait les compteurs d'eau. Il a été décidé la réalisation d'un test dans des conditions difficiles soit l'installation de compteurs d'eau qui se connectent à LoRa dans des endroits où la connexion est difficile (connexions extérieures, intérieures, enterrées, semi-enterrées, inondables, pas inondables). De ce fait, 10 cas d'usage ont été identifiés. Certaines fonctionnent et d'autres non. De nouveaux relais seront peut-être nécessaires pour acheminer l'information. En effet, les compteurs qui sont enterrés ou noyés en peuvent remonter les données. Mais les élus ont l'espoir de résoudre ces problèmes.

Actuellement, les élus se penchent sur l'interface homme-machine. Elle a été testée. C'est surtout les alertes qu'il faudrait modifier car elles remontent sur une interface web. Or, pour les agents sur le terrain, il faudrait que ces alertes remontent par SMS.

Pierre Solon explique qu'il y a une demande des communes pour avoir des produits similaires à prix raisonnable. Le but du SMO est de ne pas faire de marge. Les entreprises sont sollicitées pour la réalisation de tests. Elles se rendent bien compte que le marché est concurrentiel et que le placement du SMO sur le Smart fait du Syndicat un sérieux concurrent.

La Présidente remercie Pierre Solon pour son témoignage important. Cela permet d'asseoir ce projet et de voir qu'il fonctionne. Pour rappel, les antennes LoRa sont mutualisables, c'est-à-dire que plusieurs projets sont réalisables sur une antenne.

La Présidente propose de continuer sur le smart en évoquant l'expérimentation envisagée avec la ville de Vendôme.

Délibération n°5 : Smart - Convention relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté entre la Ville de Vendôme et le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

Aurélié BOISSIER indique que ce projet de convention est issu d'une rencontre avec la ville de Vendôme. La ville de Vendôme a évoqué le réaménagement du Faubourg Chartrain, qui est une artère essentielle à Vendôme, et de voir quelle était l'évolution de l'usage de ce faubourg à la suite des aménagements nouveaux.

Le proposition faite par le Syndicat est le positionnement de capteurs qui doivent permettre d'identifier les différents flux : véhicules, mobilités douces, les piétons, etc. et tout ce qui concerne le stationnement. L'idée est de déployer des capteurs sur le Faubourg Chartrain de façon temporaire pour pouvoir évaluer les flux pendant un temps donné, les recenser, les remonter sous forme d'une data visualisation.

Concrètement, les capteurs seraient mis à disposition de la ville de Vendôme le temps de l'expérimentation estimé à six mois renouvelable éventuellement une fois. La ville de Vendôme va se charger de les installer et de les approvisionner en énergie puisque ces capteurs vont être positionnés essentiellement sur les

équipements d'éclairage public. Une solution de data visualisation sera mise à disposition de la ville pour permettre de visualiser les données.

Ces capteurs sont totalement conformes au RGPD. L'ensemble des données sont anonymisées. Il n'y a pas de soucis liés aux données personnelles avec la typologie de capteurs utilisée à Vendôme.

Il est proposé de signer cette convention à titre expérimental. Cela devrait être l'une des dernières conventions d'expérimentation mise en œuvre puisqu'il sera proposé lors des prochains conseils syndicaux des conventions de prestations de services qui matérialiseront le passage à l'échelle pour certains territoires qui avancent bien sur le Smart.

Olivier LEGROS apporte une précision concernant les objets prévus à Vendôme qui ne remontent pas les données en LoRa mais en 4G et en 5G. Le Syndicat s'autorise à faire remonter des données sur la plateforme d'autres sources de remontées de données. Le LoRa constitue la partie la plus visible et surtout la plus lourde en termes d'investissement. Le Syndicat n'investit pas dans les réseaux 4G, c'est du fonctionnement, le SMO loue des abonnements 4G mais c'est important de montrer que le SMO est relativement agnostique au niveau technologique pour la remontée des informations. Ce sera notamment le cas à Vendôme.

Aurélié BOISSIER complète en indiquant que ce qui est intéressant dans cette expérimentation c'est l'ajout d'un cas d'usage au périmètre d'expérimentation puisque c'est quelque chose qui n'a pas encore été testé ailleurs. Cette expérimentation est très intéressante et permet d'apprendre sur une autre typologie de cas d'usage.

La Présidente acquiesce et ajoute qu'un tel projet élargit le catalogue proposé par le Syndicat. Cela permet de montrer à différents territoires tout ce qui est réalisable avec le projet Smart. Le Syndicat est à l'écoute de toutes les initiatives smart.

Nicolas HASLÉ souhaite remercier le Syndicat pour ce projet avec la Ville de Vendôme. Il indique que la convention présentée ici a été approuvée en conseil municipal début février. Il y a de l'impatience vis à vis des données qui vont remonter des objets connectés. Il indique que lorsqu'il y a un gros chantier de requalification de voirie, cela peut être quelque chose d'intéressant, et il invite les collègues qui pourraient se poser cette question dans leurs projets territoriaux à anticiper cela sur les phases d'avant-travaux et après travaux, de manière à comparer avec des outils similaires, ou au moins comparables, car la technologie évolue certainement en deux ou trois ans. Ce qui est intéressant c'est d'étudier s'il y a une évolution de comportement et de fréquentation des usagers. Il y a eu beaucoup de repérages visuels mais cela va être très précieux d'avoir les données. Il remercie également Pierre Solon pour son témoignage. C'était selon lui inspirant sur des cas d'usage qui existent aussi à Vendôme. Il remercie le Syndicat pour l'émergence de cette offre au service des territoires.

La Présidente remercie M. Haslé pour son intervention et indique avoir hâte d'être à la fin de l'année pour connaître les premiers résultats des mesures.

Nicolas HASLÉ précise que la Ville de Vendôme étudiera l'intérêt de prolonger au delà de 6 mois la période d'observation parce qu'un faubourg qui est une artère commerçante vit toute l'année. Il faudra peut-être la prolonger pour avoir une période d'observation d'un an.

La Présidente propose de faire un point d'étape à mi-parcours.

Olivier LEGROS précise que la question devra être posée en termes d'offre de service. Il peut être pertinent que la collectivité acquiert les objets connectés si elle souhaite disposer d'une observation permanente. Le service peut aussi consister à les prêter en fonction des besoins comme on le propose ici. L'un n'empêchant pas l'autre.

La Présidente propose de faire un point d'étape à six mois, et de décider à ce moment-là. Elle remercie en tout cas M. Haslé pour son témoignage et son intérêt pour le dispositif.

Catherine LHÉRITIER remercie les intervenants pour leur témoignage et en particulier Pierre Solon pour son pouvoir de conviction. Elle propose un partenariat avec l'association des maires pour que cette culture du Smart se répande auprès des Maires, de telle manière à ce que les uns et les autres puissent réfléchir à des solutions qu'ils pourraient utiliser et découvrir ce qui est déjà fait dans d'autres communes.

La Présidente salue cette proposition en indiquant que l'idée a déjà été évoquée de présenter le projet Smart lors d'une assemblée ou lors d'un temps fort des associations des maires de Loir-et-Cher ou d'Indre-et-Loire. Elle indique qu'on parle brièvement du smart en marge des réunions où le SMO intervient pour un point d'étape dédiée à la fibre dans chaque communauté de commune. Mais le temps imparti est très court, et malheureusement, on n'a pas le temps de développer. Elle remercie Catherine Lhéritier pour sa proposition de s'appuyer sur les associations des maires pour relayer le message.

Catherine LHÉRITIER pense qu'il est pertinent d'organiser un temps dédié au cours duquel les participants auront le temps de poser des questions. C'est mieux que de prévoir un temps coincé entre deux autres sujets d'ordre du jour.

La Présidente remercie Catherine Lhéritier pour cette proposition et note le point.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Smart - Accord de consortium et convention de reversement relatifs au projet PrévizO

Départ de Patrick MICHAUD (10H02) Lancement délibération
Départ d'Éric MARTELLIERE (10h18)

Aurélié BOISSIER rappelle que le projet PrévizO est un projet qui a été lauréat d'un appel à projet proposé par la Banque des Territoires qui valorise des initiatives d'Intelligence Artificielle frugale. Le projet consiste à mettre en place un démonstrateur d'intelligence artificielle frugale qui permet d'anticiper les épisodes de stress hydrique et de gérer de façon proactive la ressource en eau. Le projet regroupe des acteurs privés et publics qui ont conçu ce projet. L'accord de consortium et de convention de reversement matérialise la première étape concrète de cette opération. L'accord de consortium a pour but de mettre en place le cadre institutionnel de fonctionnement et la gouvernance du projet, dont le chef de file est la Région Centre-Val de Loire. La convention de reversement permet quant à elle de définir les modalités de financement : la Région perçoit les subventions de la Banque des Territoires et les reverse au Syndicat, partenaire du projet.

Pour mémoire, le rôle du Syndicat dans ce projet est de remonter les données des objets connectés qui seront installés sur le terrain. Ce projet s'applique sur le périmètre géographique du Syndicat Le NEC (Nouvel Espace du Cher. Le Syndicat sera aussi chargé de router les flux vers les algorithmes d'Intelligence Artificielle et vers des applications métiers ou un hyperviseur.

Olivier LEGROS précise que c'est un projet qui se construit, dont l'histoire n'est pas complètement écrite puisque les spécifications sont en cours. Il est évoqué ce qu'on appelle un jumeau numérique. C'est un terme important, qui est relativement commun dans ce monde de l'intelligence artificielle. L'idée est d'avoir une sorte de simulateur dans lequel des paramètres injectés simulent le comportement, par exemple, d'un bassin en cas de forte pluie ou au contraire en cas de stress hydrique. Il s'agit de modéliser le fonctionnement de cette partie aval du Cher entre Saint-Aignan et Villandry, ce qui représente le périmètre du Nouvel Espace du Cher et de donner des indications aux décideurs que sont les communautés de communes ou le préfet, dans le cadre des arrêtés de sécheresse, etc. Le jumeau numérique est une sorte de

modèle virtuel qui a suffisamment de données et d'intelligence, notamment grâce à l'intelligence artificielle, pour pouvoir jouer des scénarios et conseiller les acteurs sur les conduites à tenir en cas de tel ou tel événement.

Aurélié BOISSIER précise que les dépenses prévisionnelles liées à ce projet sont l'acquisition et le déploiement de l'infrastructure LoRa, les outils métiers, et la plateforme de data visualisation ainsi que tout ce qui est lié au pilotage et l'accompagnement du projet. Un budget a été défini sur la durée de ce projet soit 3 ans. Le Syndicat percevra pour chaque item une part de financement de la Banque des Territoires qui est généralement de 50 %. Il n'y a que les parties exploitation et maintenance du réseau LoRa qui ne seront pas prises en charge par la Banque des Territoires. Le Syndicat devrait percevoir 73 760 euros pour l'ensemble du projet, avec une première partie que Natacha Levasseur a citée tout à l'heure pour 2025 soit 21 000 euros.

Olivier LEGROS précise que le financement du poste d'apprenti, qui va travailler notamment sur ce projet, se fera en partie grâce à ce versement. Il indique également que le projet a été valorisé à travers une petite séquence vidéo réalisée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire dans le cadre de la semaine internationale de l'Intelligence Artificielle à Paris. Le Ministre François Rebsamen apporte son soutien au projet Previzo.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Smart - Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

La Présidente explique que cette délibération constitue la proposition du Syndicat pour passer de la phase d'expérimentation à la phase de généralisation du projet Smart.

Olivier LEGROS explique que le Syndicat a contractualisé un marché avec la société Ubicité qui permet de déployer les équipements et les services Smart dans un contexte expérimental. Ce marché, en dessous du seuil de procédure formalisée, était synchronisé avec notre phase d'expérimentation qui dure 2 ans. Avec ce marché, il est possible de déployer entre 20 et 30 antennes LoRa. Avec l'objectif, dès 2025, de déployer 70 antennes supplémentaires et à terme près de 500. Le marché actuel n'est pas adapté à la généralisation du Smart. Le Syndicat a mené une réflexion en vue de définir l'ingénierie de marché public la plus appropriée à notre contexte afin de pouvoir passer à la vitesse supérieure et déployer le projet dans sa globalité. Il avait été envisagé au départ de lancer deux consultations pour 2 marchés distincts : l'un pour la construction du réseau et l'autre pour son exploitation. Mais cela impliquait une phase de consultation longue et complexe avec pour chaque marché des négociations potentiellement lourdes et compliquées avec le risque de se retrouver avec des plateformes logicielles (au niveau du LNS et de la plateforme IoT) différentes de celles dont on dispose aujourd'hui et sur lesquelles les équipes sont formées.

Au terme de cette réflexion, il est proposé de bénéficier d'un marché négocié par une centrale d'achat appelée la CANUT. Cette centrale d'achats est spécialisée sur les outils numériques au service des collectivités. Elle a négocié et attribué un marché intitulé "internet des objets" dont l'attributaire de ce marché est la société SOGETREL en partenariat avec d'autres prestataires comme Cap Hornier sur la partie conseil et accompagnement et Orange sur la fourniture d'équipements et de services.

Autre élément important dans la solution proposée : les plateformes logicielles sont celles utilisées actuellement par le Syndicat à savoir l'outil Requea pour le cœur de réseau et l'outil Synox pour la plateforme IoT.

Globalement, l'adhésion à la centrale d'achats CANUT et le recours au marché IoT attribué à Sogetrel permettront d'atteindre l'objectif de généralisation dès 2025 en conformité avec le rythme de déploiement, relativement incertain à ce stade, et les compétences acquises en matière d'exploitation de réseaux IoT.



La Présidente confirme que cette solution lui semble tout à fait adaptée aux besoins du Syndicat.

Olivier LEGROS précise que le coût de cette solution est de 1 500 €. Ce montant est à comparer avec l'investissement à la fois en temps et en coût (AMO notamment) qu'auraient représenté la conduite de deux procédures de marchés publics.

L'accord-cadre IoT avec l'adhésion à la CANUT va également être accessible à l'ensemble des membres du Syndicat. Ce qui intéresse le Syndicat c'est l'acquisition des Gateways LoRa et des plateformes avec l'exploitation maintenance associées et la possibilité d'acquérir des objets connectés, des capteurs et des sondes de température. Cette facilité peut être précieuse pour les collectivités membres du Syndicat qui veulent lancer des projets au-delà de la phase expérimentale.

En synthèse, le recours à un marché négocié par la CANUT adapté aux besoins du Syndicat et de ses membres sur 2025 et 2026 semble être un chemin rapide et vertueux pour la mise en œuvre du projet Smart Val de Loire. Cette formule est par ailleurs sans engagement. Cela permettra au Syndicat d'envisager, fin 2026 ou au-delà, de relancer un marché.

Même si la procédure est considérablement simplifiée par rapport au lancement d'un nouveau marché, un travail va être initié rapidement. Ce travail consiste à sélectionner et dimensionner les items qui intéressent le Syndicat et passer commande.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

La Présidente remercie les élus pour leur confiance et confirme que le Syndicat va pouvoir signer prochainement la convention d'adhésion à la centrale d'achat CANUT.

Délibération n°8 : THD - Convention zone dentelle avec le Cher et l'Indre

La Présidente indique qu'une convention similaire avait été passée lors d'un précédent Conseil syndical avec le Département du Loiret. Elle se réjouit de ces conventions qui consistent à travailler en bonne intelligence avec nos voisins, de façon à ce que soient utilisées au mieux les infrastructures existantes pour desservir les foyers et entreprises d'un territoire donné, même si ces infrastructures viennent du département voisin. Il semble logique de travailler en concertation. La convention proposée concerne dix locaux qui sont situés dans les départements de l'Indre ou du Cher et qui seraient desservis par Val de Loire Fibre, et 28 locaux situés dans les départements de Loir-et-Cher ou d'Indre-et-Loire et qui seraient desservis par BERRY THD.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Départ de M. GUIMONET (présent pour le vote)

LES PROJETS : point d'avancement

Point Smart

La Présidente donne la parole à Aurélie Boissier concernant le projet Smart.

Aurélie BOISSIER rappelle, en complément du témoignage de Monsieur SOLON, que la phase de déploiement de l'infrastructure LoRa est toujours en cours, notamment sur le territoire de Chinon Vienne et Loire. Ce déploiement dans le cadre expérimental devrait être achevé à la fin du premier semestre 2025.

Le nombre de capteurs ou objets connectés augmente régulièrement. Ils sont progressivement installés par les collectivités impliquées dans les expérimentations et remontent progressivement les données sur le réseau. L'enjeu actuel pour le syndicat, au-delà du déploiement de l'infrastructure, est à la fois de proposer des tableaux de bord de data visualisation qui soient conformes aux attentes de nos collectivités expérimentatrices, et de mettre en place les flux de données vers les applications métiers quand elles existent. C'est le cas notamment pour la télérelève des compteurs, où il y a des applications métier dédiées. Le Syndicat travaille aussi à évaluer ces expérimentations, même si c'est encore un peu tôt. Un retour d'expérience sera fait pour chaque expérimentation. Ce sera précieux pour les collectivités. Ces retours seront partagés, comme le suggérait Madame LHÉRITIER, avec d'autres structures par la suite.

Olivier LEGROS indique qu'une date et un lieu vont être fixés. Il y aura des points communs avec le Smart City Tour qui avait été organisé à Blois le 3 décembre dernier. L'idée est de faire un événement plus local avec des retours d'expérience à destination des élus.

La Présidente indique que les retours d'expérience sont très importants pour que le projet aboutisse et touche le plus grand nombre.

Olivier LEGROS précise que sur la commune de Nouan-le-Fuzelier, il y a à peu près une vingtaine d'horloges qui sont actives depuis peu.

Régis SOYER confirme ce chiffre et indique que toutes les horloges connectées seront déployées d'ici la fin de l'année.

Aurélie BOISSIER indique qu'au 1er février, 23 passerelles LoRa ont été déployées, avec une majorité en Indre-et-Loire car l'essentiel des déploiements est fait sur la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire. D'ici fin février, deux installations complémentaires devraient être réalisées. Quant au nombre d'objets connectés, il progresse également puisqu'il y a un peu plus de 300 objets connectés qui remontent de la donnée actuellement.

Aurélie BOISSIER indique que la localisation des antennes LoRa actuellement en service sur le territoire montre une concentration sur le territoire de Chinon. Une carte sera mise à jour au fur et à mesure de la construction du réseau.

Olivier LEGROS indique que parmi les enjeux de 2025, un travail est en cours avec Agglopolys pour déployer des antennes pour la télérelève des compteurs d'eau. Le Syndicat en est au stade de l'étude préalable. Il y a des échanges réguliers, fournis et approfondis avec Agglopolys sur ce dossier. C'est le même sujet avec Grand Chambord. Ces deux projets pourraient être à l'origine d'un déploiement significatif en Loir-et-Cher. Il y a également la perspective - on parle sous le contrôle des représentants du syndicat d'énergie, et sous réserve que l'expérimentation de Chinon soit validée par le syndicat d'énergie - de déploiement sur un autre territoire communautaire. Le Syndicat est dans l'attente du bilan qui sera fait par le syndicat d'énergie

d'Indre et Loire. Dans le modèle de déploiement, il faut également que la communauté de communes soit partie prenante et qu'elle participe à l'investissement.

La Présidente rappelle que les investissements inhérents au réseau LoRa font l'objet d'un cofinancement par les collectivités membres. Elle remercie Aurélie Boissier et se réjouit que ce dossier passionnant avance rapidement.

Projet Fibre

La Présidente évoque sa volonté d'aller à la rencontre des maires de chacune des communautés de communes membres du Syndicat pour faire un point de situation sur la fibre. 13 rencontres ont déjà eu lieu. Une quatorzième rencontre est programmée le 5 mars prochain. Il reste encore 8 rencontres à planifier. Elle invite les élus présents dont les communautés de communes n'ont pas encore accueilli une telle réunion à proposer des dates. Elle indique modifier régulièrement son agenda de façon à pouvoir être présente à chaque rencontre. Il est important de rencontrer les collègues élus pour faire ces points d'étapes.

Le bilan des 13 rencontres déjà réalisées est positif. Nos collègues Maires et élus communautaires ont bien compris que le déploiement d'un projet de cette envergure (330 000 prises) prend du temps. Il y a des problèmes sur chaque territoire.

Systématiquement, Olivier Legros, Gaëtan Grève du Syndicat et aussi Jean-Philippe Martignac de Val de Loire Fibre sont présents pour répondre aux questions. Un grand nombre des collègues élus ont besoin d'être acculturés sur les enjeux et les problématiques résiduelles malgré toute la communication qui est mise en place. Ces réunions sont aussi utiles en ce sens.

Votre travail en tant qu'élus du Syndicat est essentiel car dans chaque communauté de communes, il y a au moins un élu qui est très au fait des actions du Syndicat et qui porte bien le message. Cela est très important pour le déploiement de la fibre. Un point d'étape sera réalisé prochainement. L'objectif va bientôt être atteint, il reste des situations compliquées, mais qui vont être résolues. Ces rencontres sont vraiment très riches et très appréciées.

Gaëtan GRÈVE indique qu'à ce jour 336 700 foyers et entreprises sont éligibles à la fibre optique. Un peu plus de 180 000 foyers ou entreprises sont effectivement raccordés. Soit un taux de pénétration qui dépasse les 53%. Le rythme est toujours ralenti pour terminer les quelques milliers de prises qui restent. C'est source de pas mal de sollicitations car la fin est compliquée. Ce sont des petits groupes de prises à débloquent selon les lieux. Souvent les derniers travaux à réaliser ont été bloqués à un moment donné pour des raisons techniques ou administratives et le déblocage se fait progressivement. Les équipes du Syndicat suivent ces derniers travaux avec attention afin que soit atteint au plus vite les 100% et s'efforcent de répondre au mieux à toutes les questions sur le calendrier prévisionnel, car il y a forcément des demandes pressantes. Il reste encore quelques communes à moins de 95% de la population éligible. Sur ces communes, nous sommes entre 80 et 95% mais la plupart des communes ont dépassé 95% de déploiement et il n'y en a pas beaucoup qui sont à 100%.

Un point d'étape va être fait sur la question des raccordements complexes. Ce sont les raccordements qui sont bloqués par manque d'infrastructures sur le domaine public, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de poteau ou de fourreau sur le domaine public pour raccorder un foyer ou une entreprise qui en fait la demande. Une solution transitoire a été mise en place à l'été 2024 avec un budget débloquent par Val de Loire Fibre, pour traiter un certain nombre de cas que le syndicat soumet par lots (on parle de vagues). Chaque mois, le Syndicat transmet à Val de Loire Fibre un lot de dossiers à traiter, et dans ce suivi, pour chaque vague, des travaux. Pour certains lots, les travaux sont terminés et les foyers effectivement raccordés. Pour d'autres, les travaux sont en cours, mais ils peuvent parfois inclure des travaux sur le domaine privé. Il faut en effet avoir à l'esprit que parfois, il n'y a pas de fourreau sur le domaine public, mais il n'y a pas non plus de fourreau sur le domaine privé. Donc, il y a des travaux qui peuvent être lourds et coûteux pour le particulier ou le professionnel. En effet, certains foyers ont plusieurs centaines de mètres à faire sur le domaine privé et peuvent hésiter devant le coût que cela représente. C'est la raison pour laquelle, le Syndicat maintient le

passerport inclusion numérique pour certains foyers qui ne peuvent pas financer 200, 300, 400 mètres de fourreau chez eux. Certains lots sont quant à eux en attente.

Il y a aussi ce qu'on appelle les dossiers collectifs. À certains endroits, tous les foyers d'une rue ou d'un quartier font l'objet de raccordements complexes car tous les câbles téléphoniques étaient en pleine terre dans ce secteur. C'est plutôt vertueux quand les travaux nécessaires peuvent être mutualisés mais ça demande une logistique particulière. Val de Loire Fibre a notamment traité une situation sur Lignières-de-Touraine qui est par ailleurs concernée par la fermeture prochaine du cuivre. Sur cette commune, il y a une rue avec 20 à 25 foyers en raccordement complexe. Ce cas devrait servir de référence pour traiter de manière fluide les raccordements complexes collectifs.

Olivier LEGROS indique qu'il est dommageable que les dossiers potentiellement les plus intéressants, qui permettent de traiter plusieurs foyers avec des travaux concentrés dans un lieu unique, soient aujourd'hui en attente, mais cela va se débloquer. Il faut que Val de Loire Fibre trouve un modèle pour faire travailler ses sous-traitants et trouver le juste prix et le juste procédé. Le Syndicat est confiant et Val de Loire Fibre l'est aussi. Gaëtan Grève évoquait, un comité de pilotage pour les membres du Bureau, dédié au sujet des raccordements complexes qui se tiendra le 27 février à 10h30 en visioconférence. Jean-Philippe MARTIGNAC sera présent pour faire un point le plus complet possible et répondre aux questions sur ce sujet important.

La Présidente souhaite insister sur le message suivant : le Syndicat ira jusqu'au bout, raccordements complexes inclus. Le Syndicat ne se satisfera pas d'un résultat à 99 %. 1 % ce n'est certes pas beaucoup, mais c'est beaucoup pour ceux qui attendent.

Gaëtan GRÈVE poursuit sur le sujet des raccordements complexes : le syndicat a soumis pour traitement 250 dossiers avec les coordonnées des administrés concernés. Mais cela représente seulement 10 % des situations de raccordements complexes référencées qui sont au nombre de 2100.

En termes de bilan, les travaux sont terminés pour une cinquantaine de foyers et le délai de 6 mois est conforme à ce qui avait été imaginé au départ car les démarches sont assez longues. Il y a notamment l'étude préalable à réaliser puis les autorisations à obtenir pour intervenir sur le domaine public.

Sur le plan financier, l'ensemble de ces dossiers a été chiffré. Un suivi financier est réalisé même si c'est Val de Loire Fibre qui finance les travaux sur la partie publique. L'enveloppe prévue initialement qui était de 515 000 euros sur cette solution transitoire a été dépassée. Mais Val de Loire Fibre s'est engagé et ils le confirmeront probablement en comité de pilotage. Ils continueront à traiter les dossiers même si le rythme n'est pas suffisant. Il y a des questions sur certains dossiers qui coûtent très cher. Un dossier a été chiffré à 70 000 euros, parce qu'il y a 3 km à faire. Ils doivent être faits, mais le risque est que Val de Loire Fibre temporise un peu tout de même.

La Présidente confirme qu'effectivement, la première enveloppe de 500 000 euros a été dépassée, mais le traitement des raccordements complexes se poursuit, ce qui n'était pas le cas avant. Il est possible que le passage sous la tutelle de la société Lumière ait changé les choses.

Gaëtan GRÈVE évoque ensuite le travail en cours sur une solution pérenne. Actuellement, le syndicat est impliqué dans le processus avec le recensement des situations et la fourniture des coordonnées des particuliers ou des professionnels concernés. Sans notre intervention à l'heure actuelle, ça ne marcherait pas. Mais à terme, le Syndicat n'a pas vocation à jouer ce rôle d'intermédiaire. Dès que possible, ce sera l'opérateur commercial qui coordonnera les situations en lien avec Val de Loire Fibre. La solution pérenne passe par une évolution des tarifs du catalogue de services. Val de Loire Fibre a fait une présentation de la solution envisagée en tout début d'année 2025.

Sur la présentation qui a été faite par Val de Loire Fibre, il est prévu une évolution des tarifs du marché grand public avec deux objectifs : premièrement, répercuter l'augmentation subie sur le coût de location des fourreaux d'Orange. Orange a en effet augmenté en 2024 ses tarifs de location d'infrastructures de

façon significative. Il apparaît nécessaire de répercuter ces frais sur les opérateurs commerciaux qui louent les lignes. Ce sont de très grosses sommes au total qui sont facturées par Orange pour utiliser les poteaux et les fourreaux. Deuxièmement, financer le surcoût inhérent aux 3 000 ou 4 000 raccordements complexes

estimés. Au final c'est un avenant qui pourrait être proposé en avril prochain et qui porterait sur une évolution du tarif du catalogue de la DSP de 63 centimes par abonné et par mois pour financer l'évolution des coûts de location des infrastructures par Orange et de 16 centimes par abonné et par mois pour financer les raccordements complexes. Cette évolution du catalogue de services doit aussi être soumise à l'avis de l'ARCEP, le régulateur des télécoms.

Pour ce qui est du changement d'organisation chez notre délégataire, il est achevé à présent. Lumière remplace désormais TDF. Toutes les adresses mail de nos interlocuteurs changent : @tdf.fr devient @lumière.fr. Il y aura une communication dans la prochaine newsletter à ce sujet. Il faut y penser, notamment pour les adresses génériques, comme l'adresse "dérangements réseau", par exemple.

Pour ce qui est de l'arrêt du réseau cuivre (on parle de décommissionnement), il y a eu une première vague d'arrêt effectif du réseau cuivre, sur 162 communes en France, dont certaines chez nos voisins du Cher. La date de fin de commercialisation de l'ADSL approche soit en février 2026. Les abonnements en cours continueront sans soucis, mais pour quelqu'un qui emménagera et qui voudrait prendre de l'ADSL ce ne sera plus possible après février 2026. En Loir-et-Cher, l'arrêt du cuivre va s'organiser par zone. Le lot 4 comprend de nombreuses communes sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher qui vont être concernées par la fermeture du cuivre en 2028.

Une autre information à partager : le Syndicat a renouvelé le marché d'AMO et le travail va continuer avec le groupement mené par TACTIS.

Le Syndicat voulait vous informer des difficultés rencontrées dans la relation entre notre délégataire et les services des routes du Département d'Indre-et-Loire. Des déploiements se sont faits assez vite à certains endroits, avec des malfaçons qu'il faudra probablement corriger. Des réunions sont prévues pour apaiser les choses et prendre des mesures correctives là où ce sera nécessaire.

Autre point à porter à votre connaissance : l'évolution récente sur le site internet de Val de Loire Fibre de la carte d'éligibilité qui présente désormais les foyers raccordés. C'est une évolution consécutive à des discussions qui se sont tenues en Loir-et-Cher avec le syndicat d'énergie. L'enjeu était d'améliorer le processus et la communication vers les particuliers concernés par les enfouissements de réseau. Le fait d'avoir rendu publique l'information sur le raccordement effectif d'un foyer ou d'une entreprise est utile pour tous, notamment pour les élus lors des effacements de réseau. Cela pourrait être utile également dans la perspective de la fermeture du cuivre pour accompagner certains publics qui ne seraient pas raccordés à la fibre.

La Présidente remercie Gaëtan Grève pour toutes ces explications.

Projet Wi-Fi

Aurélié BOISSIER commence par faire un retour sur l'appel à projets annuel concernant le Wi-Fi événementiel : deux candidatures ont été recensées. Il n'y a donc pas de difficultés en termes d'arbitrage. Il s'agit de l'association Nuits de Sologne, qui est un client régulier du Wi-Fi événementiel et Le congrès des maires, qui se déroulera à Blois en mai. L'appel à projets est clos, puisque la date butoire était le 15 février pour candidater.

Sur le Wi-Fi touristique, il va y avoir peu d'évolution désormais puisque le dispositif de subvention est clos. Il est toujours possible pour les sites touristiques de s'équiper mais il n'y aura pas de subvention.

L'augmentation du nombre de bornes va surtout être liée au déploiement du Wi-Fi territorial puisqu'il y a encore des communes à équiper avec ce dispositif. Vous verrez vraisemblablement une évolution plutôt sur le Wi-Fi territorial que sur le Wi-Fi touristique au fil des mois qui viennent.

Olivier LEGROS évoque le fait qu'au prochain conseil syndical, le cap des 1 000 bornes déployées sera probablement atteint.

La Présidente précise qu'il s'agit d'un cap important pour le réseau Val de Loire Wifi Public. Elle remercie Aurélie Boissier pour son intervention.

Elle propose de terminer le Conseil syndical par le calendrier des instances à venir.

Elle invite les membres du Bureau à être présents au comité de pilotage pour les raccordements complexes qui se tiendra le 27 février à 10 h 30 en visioconférence. Il s'agit d'un comité important pendant lequel toutes les questions techniques ou non techniques pourront être posées.

Pour les prochaines instances, je vous invite à les positionner sur vos agendas.

La Présidente remercie tous les participants pour leur présence, souhaite une bonne journée et donne rendez-vous aux membres du Bureau le 27 février prochain.

La Présidente clôt la séance.

La Présidente,
Sylvie GINER



Le secrétaire de séance,
Philippe BEHAEGEL

